

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 002-923/08/CC

**■ Contrat de concession du parking de stationnement Estienne d'Orves à Marseille n° 87/042 du 23 février 1987 - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la société GAGNERAUD Père et Fils
DITRA 08/1939/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibérations n° 02/749/DSC du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille et n° FAG 16/356/CC du 20 décembre 2002 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le parc de stationnement Estienne d'Orves a été transféré à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

La société Gagneraud père et Fils, délégataire de ce parking souterrain depuis le 23 février 1987 pour une durée de 30 ans, a remis son rapport annuel pour l'année 2007. Ce contrat s'achèvera en mars 2017.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'Autorité Organisatrice, un rapport annuel présentant l'exécution du service, ainsi que les données financières s'y rapportant.

Une offre de service composée d'un parking de 654 places en centre ville

Ouvert à Marseille depuis 1988 (20 ans), le parking Estienne d'Orves propose une offre de service de 654 places sur 5 niveaux souterrains, en plein centre ville. Ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, il permet aux usagers du Cours d'Estienne d'Orves et de la place Thiars de bénéficier d'un parking bien éclairé, sécurisé, désodorisé, jour et nuit. Il est exploité par 8 personnes à temps complet suppléées par des vacataires à certaines périodes de l'année.

Une fréquentation principalement horaire

Le parking Estienne d'Orves est principalement fréquenté par des usagers horaires. Depuis la fin des travaux en centre ville, la fréquentation a augmenté de + 3% passant de 620 142 entrées en 2006 à 638 119 entrées en 2007.

Un équilibre financier respecté

Aucune contribution financière n'est due par MPM.

Le total des produits pour l'année 2007 s'élève à 2 792 568 € et a progressé de 11%.

Le total des charges pour l'année s'élève à 1 774 319 € HT, dont 556 016 € d'amortissements et 81 436 € de charges financières.

Le résultat de la délégation avant impôt s'élève à 1 018 249 €.

Assise sur la fréquentation, la redevance due par le concessionnaire pour l'exercice 2007 s'élève à 20 024 euros alors qu'elle s'élevait à 19 405 euros en 2006, soit une progression de + 3% en faveur de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Réalisation de travaux pour faciliter l'accès au parking

Outre l'entretien courant, le concessionnaire veille à l'exécution de travaux pour améliorer l'accès au parking d'Estienne d'Orves. A cet effet, l'entrée du Cours Jean Ballard a été complètement réhabilitée en 2007 pour faciliter l'accès et la sortie du parking. Le 5^{ème} niveau a été repeint afin de favoriser le sentiment de sécurité de la clientèle.

Des améliorations en perspective

Bien que le matériel de péage actuellement déployé fait preuve d'une grande fiabilité, la Société Gagneraud Père et Fils envisage de remplacer celui-ci en 2008 afin d'intégrer les derniers développements en matière de système de péage.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 02/749/DSC du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille transférant les parkings de stationnement à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 16/356/CC du 20 décembre 2002 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole relative au transfert des parcs de stationnement ;
- La convention de concession passée entre la Ville de Marseille et la Société Gagneraud Père et Fils n° 87/042 du 3 février 1987 ;
- L'avenant n° 1 du 22 juillet 1991 à la convention de concession n° 87/042 passée entre la Ville de Marseille et la Société Gagneraud Père et Fils relatif au financement du parking, à la révision de la grille tarifaire, au réexamen des conditions financières et au jalonnement dynamique ;
- L'avenant n° 2 du 25 janvier 1993 à la convention de concession n° 87/042 passée entre la Ville de Marseille et la Société Gagneraud Père et Fils relatif au calcul de la redevance due par le concessionnaire et à la révision de la grille tarifaire ;
- L'avenant n° 3 du 27 octobre 1997 à la convention de concession n° 87/042 passée entre la Ville de Marseille et la Société Gagneraud Père et Fils relatif au fonctionnement du parking, à la tarification et à la révision du calcul de la redevance due par le concessionnaire ;
- L'avenant n° 4 du 20 mars 2001 au contrat de concession n° 87/042 passé entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Société Gagneraud Père et Fils relatif à la réalisation d'une trémie supplémentaire, l'évolution de la grille tarifaire, la prolongation conditionnée de la durée du contrat de 1 an et demi ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 a été remis par la Société Gagneraud Père et Fils.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Il est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la société Gagneraud Père et Fils titulaire du contrat de concession n° 87/042 relatif à l'exploitation du parking souterrain Estienne d'Orves.

Ce rapport respecte l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué
à la Coordination des politiques
d'accessibilité des transports
en commun et des parcs de
stationnement Communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI